

Culture juridique des droits de la personne et justiciabilité des droits économiques et sociaux : l'engrenage invisible

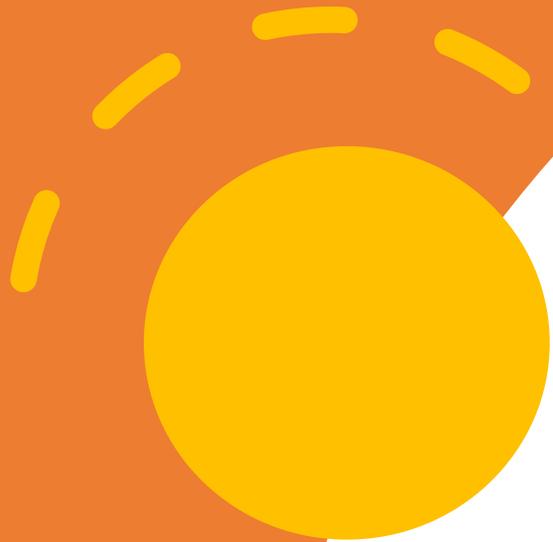
École d'été Chaire UNESCO 2023 sur la diversité des expressions culturelles

Christine Vézina, professeure, faculté de droit, Université Laval,
<https://www.fd.ulaval.ca/notre-faculte/repertoire-du-personnel/christine-vezina>

Chercheuse principale et directrice de la Communauté de recherche-action sur les droits économiques et sociaux (COMRADES)

COMRADES
COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX





Objectif de la séance

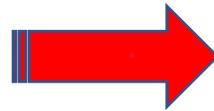
Réfléchir à la justiciabilité des droits économiques et sociaux
pour mieux comprendre les droits culturels

Plan

- 1. Les droits économiques et sociaux
- 2. Les obstacles à la justiciabilité des droits économiques et sociaux
- 3. Les leviers juridiques
- 4. La culture juridique des droits de la personne ...
- 5. ... à tendance hégémonique

1. Les droits économiques et sociaux (DES)

- Droit à un niveau de vie suffisant
- Droit au logement
- Droit à l'alimentation suffisante
- Droit à la sécurité sociale
- Droit à la santé
- Droit à l'éducation
- Droit au travail



Observations
générales

PIDESC, art. 6, 9, 11, 12, 13

Ratifié en 1976

Lie le Québec et le Canada

Convention de Vienne, art. 26

1.1 Les obligations à la charge de l'État

Art. 2 (1) PIDESC

Observations générales no. 3 et 9

Obligations positives d'agir

- Adopter des lois, politiques publiques, programmes, des recours

Obligations négatives

- S'abstenir d'agir de manière à porter atteinte aux droits

À réalisation immédiate

- Agir
- Mesures délibérées
- Recueillir des données

À réalisation progressive au maximum des ressources disponibles

- Interdiction de mesures régressives
- Mobiliser les ressources disponibles
- Suivi - indicateurs

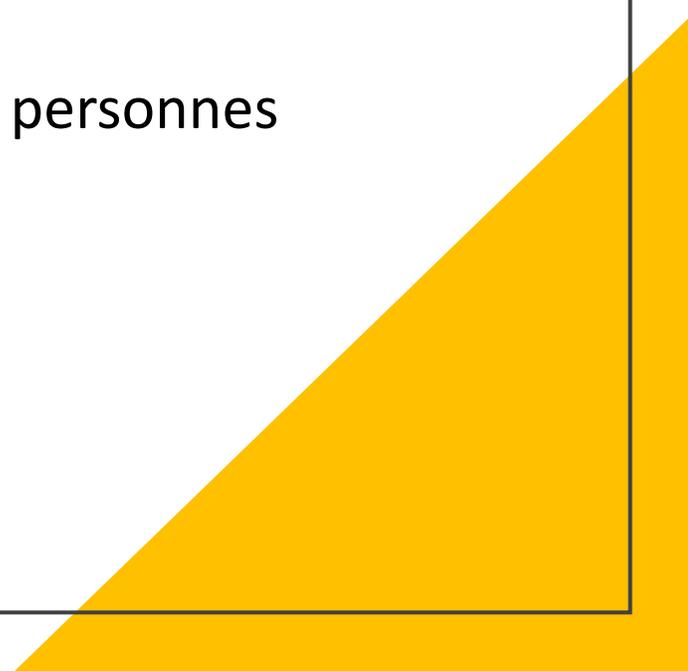
1.2 Le contenu normatif des DES

- Noyau minimal essentiel : approche absolue et relative
- Disponibilité, Accessibilité, Qualité, Acceptabilité
- Non-discrimination
- Priorité aux besoins des personnes « vulnérables »
- Participation



R: OG no. 12, 1999, par. 14 et 17

A: OG no. 14, 2000, par 43 et 47



1.3 La justiciabilité des DES en droit international



Adoption du Protocole facultatif au PIDESC en 2008, entrée en vigueur le 5 mai 2013



Marque la « nouvelle ère » des DES

« grande force persuasive » Toussaint c. Canada (Procureur général) 2022 ONSC 4747, par. 37.



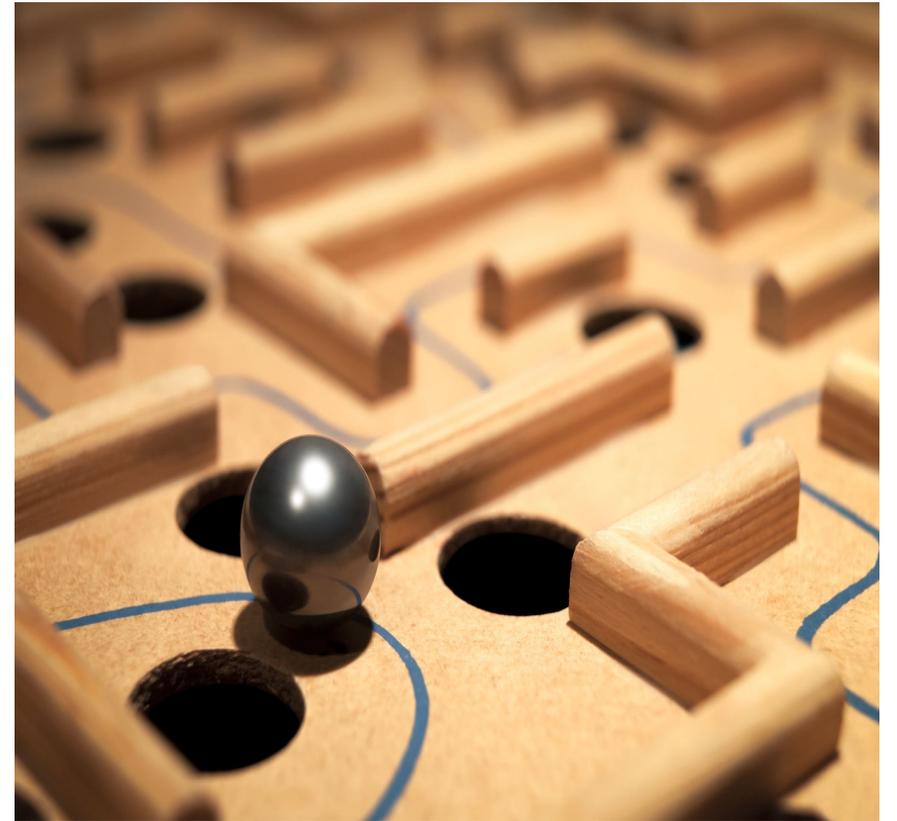
46 États signataires, 27 ratifications

2. Les obstacles à la justiciabilité des DES en droit canadien et québécois

- Charte canadienne
 - Absence de mention explicite, hormis l'article 23
- Charte québécoise
 - « **52.** Aucune disposition d'une loi, même postérieure à la Charte, ne peut déroger aux articles 1 à 38, sauf dans la mesure prévue par ces articles, à moins que cette loi n'énonce expressément que cette disposition s'applique malgré la Charte. »
 - L'exclusion des DES de l'article 52, Gosselin c. Québec (Procureur général) 2002 CSC 84, [2002] 4 RCS 429, par. 302
 - Aucune invalidation de lois si atteinte aux DES

2. Les obstacles à la justiciabilité des DES en droit canadien et québécois

- La résistance à l'égard des obligations positives en contexte de DES
 - Le principe de la séparation des pouvoirs
 - La déférence (à géométrie variable)
- La Charte canadienne ne confère aucun droit distinct à la santé (Chaoulli, par. 104)
- L'invisibilité des DES : un obstacle heuristique



3. Les leviers en droit canadien et québécois

- Les dispositions
 - Les articles 7, 12 et 15 de la Charte canadienne et l'approche intégrative
 - L'article 52 de la Charte québécoise
 - L'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 (Trilsch et Leblanc, 2019)
- La jurisprudence
 - Le droit à l'abri et ses conditions (Victoria c. Adams, CACB, 2008; City of Waterloo, CSO, 2023)
 - L'analyse budgétaire (Moore CSC, 2012)
 - La présomption de conformité au droit international (Baker CSC, 1999; Hape CSC, 2007)
 - Du CDCP au droit interne : l'affaire Toussaint (Toussaint, CSO, 2022)
 - Les ordonnances structurelles (Doucet Boudreau CSC, 2003)
- Les institutions
 - La responsabilité partagée entre les pouvoirs judiciaire et législatif (MacDonnel, 2016)
 - Le double discours sur les lois de mise en œuvre, (Delas et Robichaud, 2008)

4. La culture juridique des droits de la personne ...

Les pratiques judiciaires

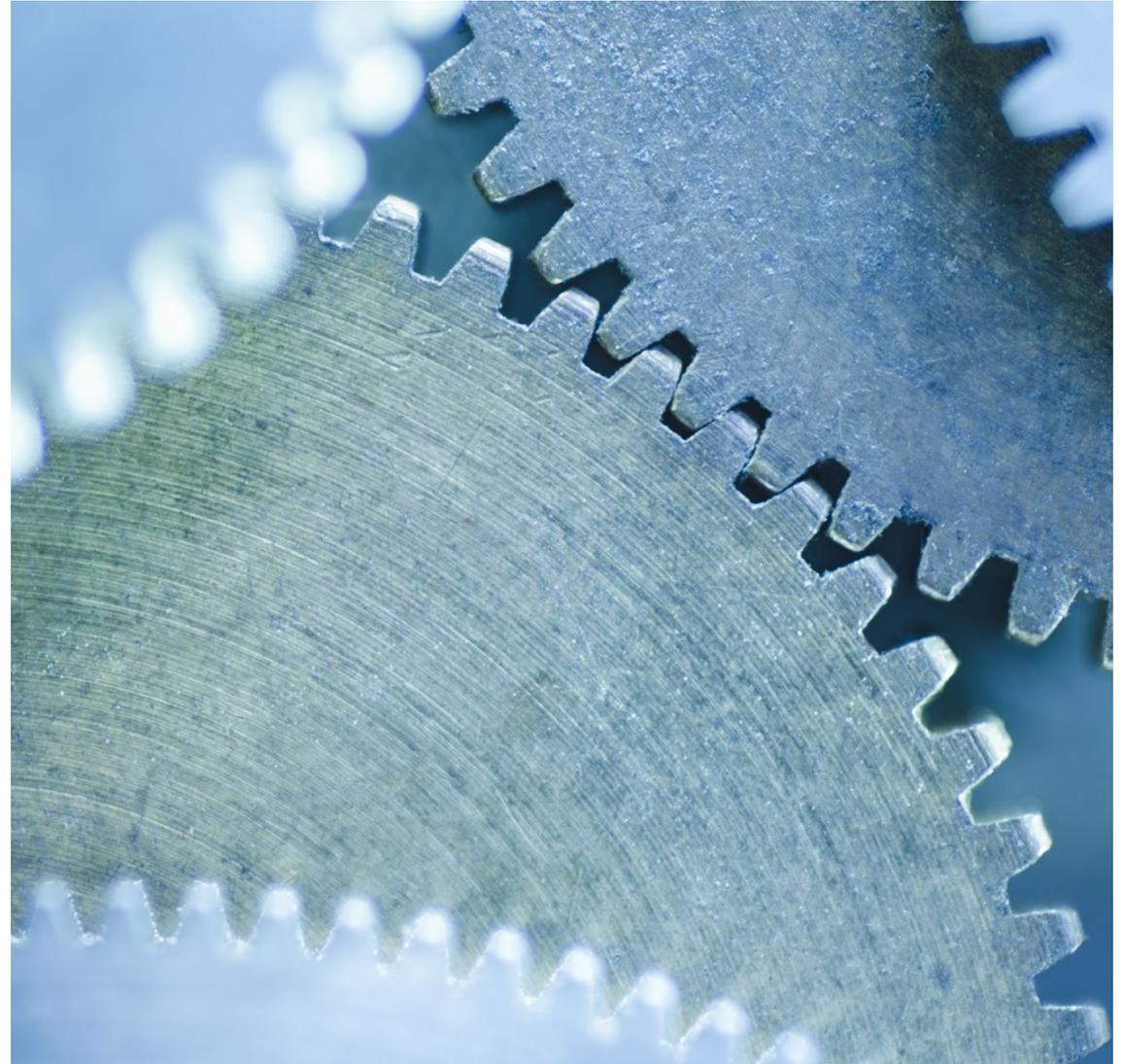
- Le « cadrage » des causes
- La tendance à refuser les appels
- La tendance des tribunaux inférieurs à considérer les DES comme un « dossier classé » (Wiseman, 2006)

Les représentations

- Les titulaires « légitimes » de droits: des personnes autonomes qui font des choix et qui les assument \ à l'abri de tout déterminisme
- Survalorisation du critère de l'ingérence de l'État pour active la protection des droits de la personne

Les valeurs

- Responsabilité individuelle : être la « super star » de sa vie



5. ... à tendance hégémonique

Les pratiques de mobilisation des DES au Québec

L'effet de « verrou »

Résistances

les dissidences

la conscience des DES

la recherche

MERCI



COMRADES

COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

